

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

**OBJET :** Actions éducatives en faveur des collèges publics et privés départementaux :  
éducation à l'environnement et à la culture scientifique. Année scolaire 2016-2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, au titre de l'année scolaire 2016-2017 :

- d'attribuer à des associations des subventions afin de permettre, dans le cadre de l'éducation à l'environnement et à la culture scientifique, la réalisation d'actions en direction de collèges pour un montant total de 127 460,00 € selon la répartition figurant en annexe 1 du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes, dont le projet type est joint en annexe 2 du rapport.

Le montant total de la dépense, soit 127 460,00 € sera financé sur les crédits de paiement au titre de l'exercice 2016 sur le chapitre 65 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée